

Fiche d'identité de la spécialité: Environnement santé et villes vertes

Niveau: Master

Domaine: Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville (AUMV)

Filière: Métiers des villes

Spécialité: Environnement santé et villes vertes

1- Localisation de la formation:

Faculté: Gestion des techniques urbaines de m'sila.
Département: Génie urbain
Références de l'arrêté d'habilitation: N°992 Le 21 septembre 2021

2- Partenaires extérieurs:

Autres établissements partenaires:

DGRSDT, Université Batna 2, Université Sétif 1, Université Constantine 3, Université Bejaia, USTHB, Université Boumerdes, Université de Biskra, Université d'Oum El – Boughi, Ecole nationale des ingénieurs de la ville de Tlemcen,...

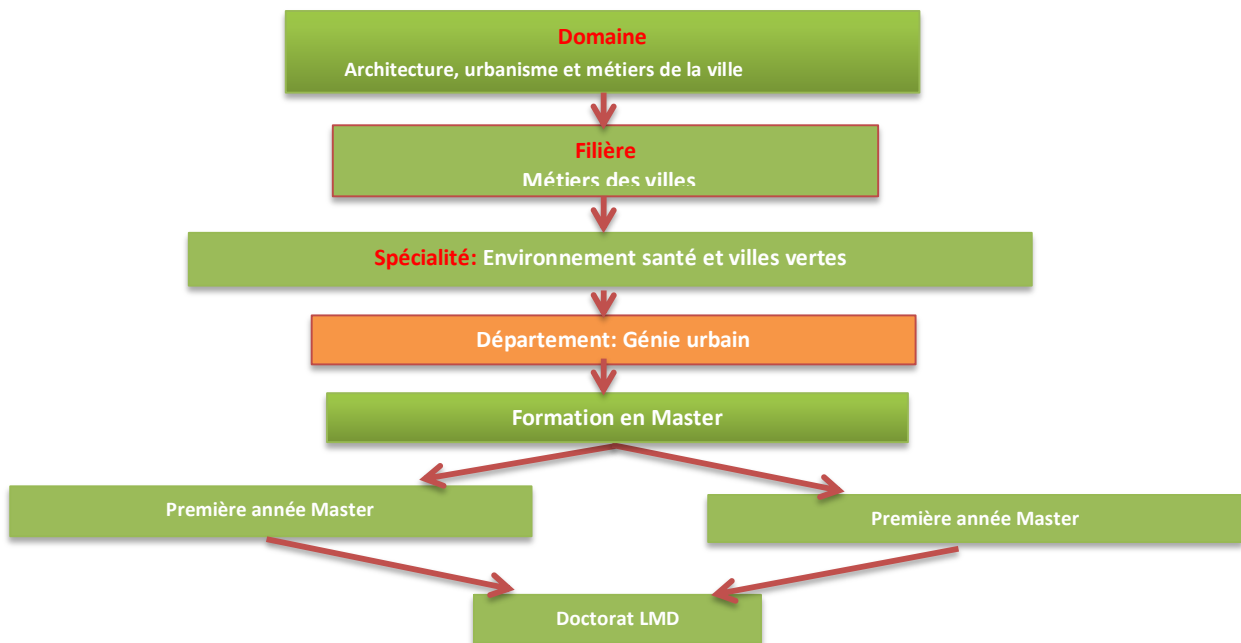
Entreprises et autres partenaires socio-économiques:

L'agence spatiale algérienne ASAL, l'Agence nationale des ressources hydrauliques, la direction de la ressource hydrique (DRH), la conservation des Forêts, la direction des services agricoles, la direction de la santé et de la population (DSP), l'office National d'assainissement (ONA), l'assemblées populaires communales (Bureau hygiène,...

Partenaires internationaux:

Ecole national d'architecture Tunis Tunisie , Université Lille 1 France, Université Gazi Ankara Turquie, Université El Manar Tunisie, Université Gafsa Tunisie, Université Ibn Zohr Agadir Maroc, ENSA Toulouse France,...

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

Les spécialités de licence qui peuvent donner accès au Master sont :

- Gestion des techniques urbaines
- Architecture
- Urbanisme
- Géographie et Aménagement du Territoire

5- objectifs de la formation:

Les objectifs de la formation visent la préparation d'un « professionnel » doté des compétences, des capacités et des aptitudes lui permettant de participer pleinement dans les opérations de développement urbain et territorial.

Ce master vise à former, au-delà des professionnels classiques de la santé, des spécialistes qui, dans le cadre des collectivités locales, des EPSP, renouvellent de par les savoirs qu'ils auront acquis, les rapports des institutions sanitaires et collectivités locales à la santé de la population.

Allant au-delà de la fonction classique de gestion, ces profils nouveaux seront en mesure d'apporter un surplus d'analyse de la question sanitaire. Leurs capacités d'étude leur permettront en outre de mettre en œuvre des actions de santé de proximité.

L'apprenant au terme de cette formation sera en mesure de participer à l'élaboration de diagnostics territoriaux en rapport à la « gestion urbaine en rapport avec la santé publique, l'environnement et la durabilité » et participer pleinement à l'élaboration des projets au sein des équipes pluridisciplinaires.

6- Profils et compétences visés:

Concernant le profil et les compétences visés, il y a lieu de s'en remettre au référentiel national des métiers et aux textes législatifs régissant la profession d'architecte.

Analyse, recherche, études et statistique auprès d'institutions de la santé et des collectivités locales, qui permettent à terme d'avoir une connaissance précise de la situation sanitaire dans le territoire concerné (communal, wilaya, régional...)

Mettre entre les mains des décideurs les éléments qui leur permettent de décider des actions de santé.

Être en mesure de mettre en place des actions de santé participative en développant des relations avec les différents acteurs de la santé y compris la population.

Les compétences visées par cette formation sont de deux ordres :

- Des compétences transversales ; particulièrement des savoirs de base, les aptitudes communicatives et l'esprit d'initiative.

Des compétences spécifiques, relatives aux missions exigées par la profession,, savoirs méthodologiques et techniques, des savoirs en matières d'organisation et de gestion et des aptitudes en termes de « prospectives ».

L'apprenant sera également formé pour pouvoir mener des travaux de recherche en entreprise ou universitaire dans la cadre de la formation doctorale.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- ✓ L'employabilité de ces spécialistes relève des collectivités locales et des institutions sanitaires dont les EPSP. Ceci exige la mise en forme et la révision de certaines dispositions de la fonction publique et de la nomenclature des postes du secteur de la santé publique.

Ces conditions réunies, l'employabilité est très large, y compris dans les entreprises publiques et privées.

- ✓ Ainsi géographiquement les 1541 communes et leurs services sont prioritairement les cadres dans lesquels les diplômés peuvent exercer la profession.
- ✓ Il y a aussi d'autres manières d'exercer en tant que « consultants » à titre privé.
- ✓ Aussi, la recherche est aussi ouverte aux diplômés à travers les formations doctorales.